



Licenciement pour fait personnel

Par **labletech_old**, le **30/11/2007** à **20:00**

Je suis commercial dans une société avec statut salarié standard. rnJe touche un fixe plus des commissions sur mon CA généré.rnJ'ai un objectif de CA à réaliser que j'avais accepté. La première année j'ai atteint ce CA. En 2007 je ne dépasse pas 65 % de ce CA.rnJe me suis pris la tête avec mon patron cette semaine.rnPour lui manifester ma colère, je ne vais plus à mon travail depuis Mardi (on est vendredi aujourd'hui).rnJe viens de recevoir un recommandé aujourd'hui m'accusant d'abandon de poste. Est ce que c'est vrai ? (il est vrai que je ne suis pas en plus d'une grande ponctualité au travail , mais bon, un commercial c'est plus libre ..)rnMon patron peut-il me licencier pour faute grave où à défaut pour fait personnel avec motif sérieux et réel ??rnMerci de me conseiller ...